

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Mars 2017

Qui s'est tenue à 18 h30 en mairie de Tourville sur Odon

Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire

Présents : Catherine REGNIER- Fabienne MANSION - Gilles GOUPIL - Marie-Claire LEVÊQUE- Gilbert DEBON - Olivier HUET- Jérôme VIBERT - Aurélie BLONDEL - Didier BOULEY - Carole TURQUETIL- Chantal MOUSSAY - Jean-Jacques MILLOT- Olivier LE MEILLEUR, Alexandra BOURGUIGNON

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

M. Le Maire, après une lecture des dépenses 2016, fait une analyse des données chiffrées. La présentation a déjà été faite en réunion de la commission des finances, élargie au conseil le 14 mars 2017. M.DEBON est nommé président de séance. M. le Maire sort de la salle.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui présente :

Section de Fonctionnement : Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 562.381,34 € et les recettes réelles à 765.327,08 € soit un résultat de l'exercice de + 202.945,74€.

Compte tenu du report (excédent antérieur reporté) de 293.665,26€, l'excédent de clôture global en fonctionnement s'élève à + 496.611,00 €.

Section d'investissement :

Les dépenses réelles d'Investissement de l'exercice s'élèvent à 103.007,38 € et les recettes réelles de l'exercice 158.698,77€ soit un déficit de clôture de l'exercice de - 55.691,39€.

Compte tenu du report du déficit antérieur de - 109.440,77€, le déficit global d'investissement s'élève à - 53.749,38€.

Résultat Global du Compte Administratif 2016 : - 53.749,38€ + 496.611,00 € soit +442.861,22 €.

Commentaires du maire sur le fonctionnement et l'investissement 2016

Dépenses de fonctionnement : à peu près identiques à celles de 2015 (562.381 € contre 561.181 €)

Recettes de fonctionnement légèrement supérieure malgré la baisse significative de la DGF (202.552 € contre 217.405 €) soit -6,9% Près de 15.000 €

Cette augmentation est exceptionnelle ; elle provient des autres impôts et taxes 10.041 € et une augmentation de la taxe additionnelle.

Dépenses d'investissement : en retirant le déficit antérieur, elles sont à peu près identiques à celles de 2014 et celles de 2015 si on enlève les 120.000€ qui correspondaient à un nouvel emprunt se substituent à l'ancien.

Recettes investissement un peu supérieure (deux années de FCTVA cumulées) 14959€ pour 2015 et 8611€ pour 2016

COMPTE DE GESTION : Le compte de gestion 2016 de Madame la Trésorière de Caen Orne et Odon, qui reprend les mêmes montants que le compte administratif 2016, est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Accord du conseil à l'unanimité. Madame la Trésorière de Caen Orne et Odon présente la situation financière de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT : Après avoir pris connaissance du compte de résultat du budget, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la manière suivante : Le déficit d'investissement sera repris automatiquement en report.

Déficit antérieur reporté au compte 001 (Dépenses d'investissement) : 53.749,38€ arrondi à : 53.749 € ; Excédent de fonctionnement (réserve) au compte 1068 (recette en investissement) : 53.749,38€ arrondi à : 53.749 €.

Excédent antérieur reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 : 442.861,62€ arrondi à : 442.862 €.

Approbation du conseil à l'unanimité pour l'affectation du résultat.

VOTE DES TAUX :

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2016

- Taxe d'Habitation : 13,16%

- Taxe Foncier bâti : 30,95%

- Foncier Non bâti : 57,75%

Les taux restent inchangés en 2017

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter ces propositions de taux pour 2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après la réunion de travail de la commission des finances élargie au conseil du 17 mars 2017, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

En section de fonctionnement dépenses et recettes, pour un montant de : **1.134.437 €**

En section d'investissement dépenses et recettes, pour un montant de : **540.393 €**

A l'occasion de la présentation des différentes rubriques des dépenses, des explications sont apportées.

Le Conseil à l'unanimité adopte le budget primitif 2017

Il est proposé par Monsieur le Maire de voter les subventions pour 2017 aux associations selon le tableau suivant :

SUBVENTIONS BP 2017

Organismes bénéficiaires	BP 2017	Organismes bénéficiaires	BP 2017
SCOLAIRE		REPORT	5670
Ecole Primaire (sorties)	1950	FORMATION	
Ecole Maternelle (sorties)	700		
Coopérative scolaire Primaire	325		
Coopérative scolaire Maternelle	260	Chambres Métiers Artisanat Calvados	115
Foy socio-Educatif (FSE) Collège Verson	165	BTP CFA Orne 72 ST Paterne	60
SPORT		DIVERS	
ASLO Tourville	1600	Club de l'Amitié	250
Ass. Sportive Collège de Verson	160	Participation Pot Banda Colombie	200
AS FOOT Verson	160	Spectacle Banda Colombie	500
SOCIAL		Mosaïques (Animes tes Vacances)	3290
Restau du Cœur (14 Mondeville)	200	Jumelage de l'Odon	775
Banque Alimentaire Calvados	150		
Sous/ Total Subvention	5 670	TOTAL SUBVENTION	10 860

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter les subventions ci-dessus.

INDEMNITES du Maire et des Adjoint

Proposition des Indemnités maire et adjoints

Maire : 43 % de l'indice terminal

1ere Adjoint : 16,5% de l'indice terminal

2eme Adjoint : 16,5% de l'indice terminal

3eme Adjoint : 16,5% de l'indice terminal

Le Conseil à l'unanimité adopte les Indemnités du Maire et des Adjoint

Vote des contributions aux organismes de regroupement (Cpte 65541) :

17.020€. Adopté à l'unanimité

- Attribution d'un logement 21 route de Bretagne

Logement du rez-de-chaussée de 40 m2 pour un loyer mensuel de 290 € .

Après examen des candidatures le logement est attribué à M. MILLAN Dylan à partir du 1^{er} avril 2017.

- Délibération pour constitution d'un groupement de commande entre la commune de Verson et la Commune de Tourville sur Odon pour la restauration scolaire

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, de réaliser des économies d'échelle et, d'optimiser l'efficacité économique des achats, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permanent entre la commune de Verson et la Commune de Tourville sur Odon

Les marchés à passer dans le cadre du groupement de commandes portent sur la restauration scolaire et Centre Aéré. La commune de Verson est désignée comme coordonnateur du groupement.

Les commandes relatives aux besoins de la commune de Tourville sur Odon seront passées par Tourville sur Odon.

Le marché s'exécutera par émission de bons de commande successifs selon les besoins.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur.

Les modalités relatives au fonctionnement du groupement de commandes sont encadrées dans la convention constitutive.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes pour la Commune de Tourville sur Odon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 1414-3,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

La commune de Tourville sur Odon après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes dont le texte est joint en annexe,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa bonne exécution.

- Constitution du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017

Ouverture de 8H à 19H : Maintien de 5 créneaux avec 2 de 2H30

TOUR DE TABLE

Marie-Claire Lévêque :

Proposition du renouvellement d'une formation secourisme 11 et 12 juillet au tarif de 60 euros par agent

Jérôme Vibert : Commission Espaces Publics de Caen la Mer

Aurélie Blondel : Commission Sports de Caen la Mer

Olivier Le Meilleur : Commission Culture de Caen la Mer

AGENDA

Commission Impôts : 11 Avril 2017 à 18H30

Prochain Conseil Municipal : **LUNDI 24 AVRIL 2017 à 20H30**

Séance levée à 21H00

Fait à Tourville sur Odon, le 03 Mars 2017

Le Maire, Robert MICHEL